

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC 220510 038

portant sur

ATTRIBUTION AU GROUPEMENT CONJOINT CHRISTIAN PIRO ARCHITECTE, MARC CUSY, BM INGÉNIERIE ET SARL BET DURAND DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RELATIVE À LA CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE ET DES LOCAUX DU SERVICE DES SPORTS ET TECHNIQUES AU SIEN DU COMPLEXE BEAUMONT

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier, les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU le Code de la commande publique, et en particulier, les articles L2123-1, R. 2123-1 1°,

VU la délibération n°CM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article du CGCT sus-visé,

VU l'appel public à la concurrence, publié le 11 avril 2022, sur la plateforme de dématérialisation, relatif au marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un club house et des locaux du service des sports et techniques au sien du complexe Beaumont

CONSIDÉRANT que le montant des prestations est inférieur au seuil de deux cent quinze mille euros Hors Taxes (215 000 € HT) et que par conséquent, il est fait recours à une procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L2123-1, R. 2123-1 1° du code de la commande publique,

CONSIDÉRANT les offres remises à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure le marché de maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un club house et des locaux du service des sports et techniques au sien du complexe Beaumont au groupement conjoint Christian PIRO Architecte, Marc CUSY, BM Ingénierie et SARL BET DURAND, 265 avenue des États du Languedoc, 34000 Montpellier,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le rapport d'analyse, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est de quatre cent quatre vingt seize mille sept cent euros Hors Taxes (496 700 € HT) et que le montant du forfait provisoire de rémunération (mission de base et mission ordonnancement, pilotage et coordination) s'élève à quarante neuf mille six cent soixante dix euros HT Hors Taxe (49 670,00€) soit cinquante neuf mille six cent quatre euros Toutes Taxes Comprises (59 604,00 € TTC) : ce montant correspond à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de 10 %,

- **ARTICLE 4** : de préciser que la dépense correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 21, article 21318,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité.

Fait à Lodève, le dix mai deux mille vingt-deux,



Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES

Objet de la consultation :

Complexe André Beaumont - Maîtrise d'œuvre relative à la construction d'un Club House et des locaux du service des sports et techniques.

Nature du marché : Travaux Fournitures Services Maîtrise d'œuvre

Procédure: Procédure adaptée ouverte articles R 2123-1 à R 2123-6 du Code de la Commande Publique,

Caractéristiques du marché

Marché ordinaire

Durée prévisionnelle : 35 mois - 9 mois pour les études (DIAG, ESQ, APS/APD, PRO et ACT) - 14 mois pour les travaux - 12 mois pour la garantie de parfait achèvement.
Livraison pour février 2024

Maîtrise d'œuvre :

Enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux de marchés de maîtrise d'œuvre : 496 700€ HT

Éléments de mission de maîtrise d'œuvre :

Missions principales :

- DIAG
- ESQ
- APS
- APD
- PRO
- ACT
- Synthèse
- VISA
- DET
- AOR

Missions complémentaires :

- OPC
- SSI

Compétences du groupement de MOE :

L'équipe de maîtrise d'œuvre devra satisfaire à la composition suivante en termes de compétences et de qualifications :

- un architecte (mandataire du groupement)
- un ou des BET (intégré ou associé) ayant les compétences suivantes : BET Fluide avec expérience ENR, BET structure.

Déroulement de la consultation

Publicité :

- BOAMP JOUE Midi Libre Moniteur
 Profil acheteur Autre : E-Marché-public

Délais :

- Date envoi publicité : le 11/04/2022
- Date et heure limite de réception des offres : 03/05/22 à 12h,
- Date ouverture des plis : 03/05/22

Recevabilité des candidatures :

- Nombre et liste des candidats ayant remis une offre dans les délais : 1

- Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND, 265 avenue des Etats du Languedoc, 34 000 Montpellier.

- Nombre et liste des candidatures reçues hors délais : 0
- Nombre de candidatures incomplètes ayant fait l'objet d'une demande de complément : 0

Candidatures non recevables :

- Nombre de candidats n'ayant pas complété leur candidature dans les délais : 0
- Nombre de candidatures ne présentant pas les capacités suffisantes : 0

Conclusion :

Le pouvoir adjudicateur admet le candidat car il présente les garanties financières, techniques et professionnelles suffisantes pour exécuter les prestations.

Jugement des offres :

Rappel des critères de jugement des offres :

Critères	Pondération
2-Valeur technique au vu de la note justificative	50 %
1-Prix des prestations	50 %

I - Valeur technique : pondération 50%

Conformément au règlement de la consultation, la valeur technique (50%) sera jugée au vu de la note justificative qui comprendra :

- Adéquation et pertinence de l'équipe mis en œuvre sur l'opération (composition de l'équipe dédiée, nombre d'intervenants, qualification des intervenants, méthodologie et organisation proposée pour chaque phase de la mission) 25%.
- Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée (architecturale, technique et environnementale) 25%

La notation sera effectuée selon l'échelle suivante :

- Très insuffisant 1 point
- Insuffisant 2 points
- Correct et acceptable avec réserves 3 points
- Niveau élevé 4 points
- Très élevé aucune réserve 5 points

Candidats	Adéquation et pertinence de l'équipe 25 %			Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet 25 %			Note totale 50	Classement
	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	Etape 3 : Note sur 25% (Etape 2) x 25	Points / 5	Etape 2 (Etape 1) / 5	Etape 3 : Note sur 25% (Etape 2) x 25		
Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND	5	1	25	5	1	25	50	1

Commentaires sur les notes obtenues :

Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND :

- Adéquation et pertinence de l'équipe mise en œuvre sur l'opération :
 L'offre intègre les composantes demandées : architecte mandataire et assurant lui-même la mission OPC, un BET structure et un BET fluide, thermique et SSI.
- Pertinence et adéquation de l'approche globale du projet proposée :
 Intégration de l'ensemble de l'équipe MOE dès la phase esquisse
 Proposition d'échanges multiples et réguliers avec la maîtrise d'ouvrage, sans limitation.
 Présence systématique de l'architecte en réunion phase chantier

Le mémoire du candidat rend compte de son analyse fine du site, faite sur la base de ces visites.

II - Analyse des prix : pondération 50 %

Estimation de l'administration : 59 604,00€ HT

Note avec la formule par rapport au « moins-disant »

NOTE PAR RAPPORT A L'OFFRE LA MOINS-DISANTE
(Offre du moins disant HT / Offre proposée HT) x Valeur pondération

Opérateurs économiques	Montant HT	Montant TTC	Ecart / à l'estimation de l'administr	Taux de rémunération	Note sur 50 %	Classement
Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND	49 670,00	59 604,00	-17 %	10 %	50	1

Classement général et proposition par pondération :

Opérateurs économiques	Note pondérée Valeur technique 50 %	Note pondérée Prix 50%	Total	Classement
Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND	50	50	100	1

Conclusion :

Compte tenu de l'analyse des critères énoncés dans le règlement de la consultation l'offre du Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND correspond aux attentes de la collectivité

Par conséquent il est proposé de retenir le Groupement Christian PIRO Architecte / Marc Cusy / BM Ingénierie / SARL BET DURAND pour un montant de 49 670,00€ HT soit 59 604,00€ TTC ce qui représente un taux de rémunération de 10 %

Rapport d'analyse des offres établi le : 09/05/2022

Par : Rodolphe CHORGNON – Directeur du Pôle Technique Mutualisé – Ville de LODEVE



Page 4 sur 4